ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Professions paramedicales

Question écrite n° 35809

Texte de la question

M Leonce Deprez demande a Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, de lui preciser sa politique en matiere de formation des infirmiers et des infirmieres. En effet, les ecoles de la profession font face a des difficultes financieres : les subventions de l'Etat, en baisse de 3 p 100, sont insuffisantes, et les couts de fonctionnement sont lourds pour le budget de l'organisme gestionnaire. Dans les mois qui viennent, combien d'ecoles va-t-on fermer pour raison financiere. La diminution importante du quota d'entree d'eleves infirmieres (- 25 p 100, de 1984 a 1987, dans le Pas-de-Calais) admises en ecole risque de creer un dommage dans la qualite des prestations de soins de sante qu'une population est en droit d'exiger des professionnels. Il lui demande quelles mesures elle compte prendre afin de remedier a cette situation preoccupante pour l'avenir de notre systeme de sante.

Données clés

Auteur : M. Deprez Léonce
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 35809
Rubrique : Enseignement superieur
Ministère interrogé : santé et famille
Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 janvier 1988, page 336